

49201



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUEBEC

## PROCES-VERBAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2010 du conseil de la Ville de Saint-Lazare tenue au centre communautaire, situé au 1301, rue du Bois. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Pierre Kary
- Mesdames les conseillères Brigitte Asselin et Nathalie Richard
- Messieurs les conseillers Gilbert Arsenault, Jean-Claude Gauthier, Jean-Pierre Giguère et Michel Lambert

Le maire, Pierre Kary, agit comme président.

La greffière et coordonnatrice des ressources humaines, Nathaly Rayneault, agit comme secrétaire.

#### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE

<b>12-536-10</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'ouvrir la séance du 7 décembre 2010. Il est 20 h 4.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**12-537-10      Ordre du jour**

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Michel Lambert

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-536-10      Ouverture de la séance

12-537-10      Ordre du jour

2. Certificats de crédits

3. Dépôt de la correspondance

4. Administration, greffe et contentieux

12-538-10      Approbation d'un procès-verbal

4.1            Conclusion, prolongation, renouvellement et modification de  
                  contrats ou de mandats

4.2            Opérations immobilières

12-539-10      Acceptation de l'offre d'achat de 9213-1002  
                  Québec inc. concernant une parcelle de terrain du  
                  parc situé dans l'ensemble immobilier Fawcett

4.3            Autres sujets

12-540-10      Adoption d'une politique de gestion contractuelle

12-541-10      Autorisation de signature d'un protocole d'entente  
                  avec le MAMROT en raison de l'octroi d'une aide  
                  financière pour la construction d'un réseau d'égout  
                  sanitaire dans l'ensemble immobilier Grand-Pré

49203

- 12-542-10      Accessibilité du sondage relatif à la satisfaction et la perception à l'égard du Service des communications de la Ville
- 12-543-10      Désignation d'un représentant auprès du MAMROT aux fins d'une adhésion au SIGAT
- 12-544-10      Aide financière à l'Équipe d'intervention médicale Saint-Lazare (ÉIMSL) aux fins de contribuer au paiement d'une prime supplémentaire d'assurance
- 12-545-10      Autorisation du paiement du décompte progressif numéro 2 dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville
- 12-546-10      Autorisation de paiement d'une facture à être remboursée dans le cadre du programme d'assurance pour les OSBL
- 12-547-10      Désignation des personnes responsables de l'application du RCI

## 5. Finances

### 5.1 Paiement des comptes

- 12-548-10      Paiement des comptes

### 5.2 Autres sujets

- 12-549-10      Annulation du solde résiduaire des règlements d'emprunts numéros 780, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798 et 799
- 12-550-10      Approbation de dépenses à la suite de l'exécution de travaux dont le coût est assuré, en partie, par une subvention du ministère des Transports

## 6. Urbanisme et environnement

### 6.1 Demandes de dérogation mineure

### 6.2 Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE)

- 6.3 Demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 12-551-10 Rénovation de la propriété située au 1742, chemin Sainte-Angélique (zone C\*-202)
  - 12-552-10 Affichage au bâtiment commercial « Centre de chiropratique Dr. Lepage » situé au 2010, chemin Sainte-Angélique (zone C\*-188)
  - 12-553-10 Réaménagement du stationnement du bâtiment commercial situé au 1576, chemin Sainte-Angélique (zone C\*-202)
  - 12-554-10 Rénovation de la propriété située au 1807, chemin Sainte-Angélique (zone C\*-200)
- 6.4 Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 6.5 Conclusion de contrats
  - 12-555-10 Conclusion d'un contrat aux fins de l'exécution de travaux d'entretien dans la Pinière
- 6.6 Demandes de soumissions
- 6.7 Environnement
- 6.8 Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 6.9 Toponymie
- 7. Services techniques
  - 7.1 Conclusion de contrats
    - 12-556-10 Conclusion d'un contrat aux fins de la réalisation d'une étude préliminaire en prévision des travaux de réhabilitation du chemin Sainte-Élisabeth
    - 12-557-10 Conclusion d'un contrat de services professionnels d'ingénierie aux fins de la préparation des plans, de l'étude environnementale phase 1 et de la demande

49205

d'autorisation au ministère dans le cadre de la construction d'un tronçon de piste cyclable sur la montée Saint-Robert, entre la rue de Bonaventure et le chemin Sainte-Angélique

## 7.2 Demandes de soumissions

- 12-558-10 Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011
- 12-559-10 Demande de soumissions sur invitation pour la conclusion d'un contrat de services relativement au contrôle analytique des eaux potable et usées pour l'année 2011
- 12-560-10 Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2011

## 7.3 Acceptation de plans

## 7.4 Réception finale de travaux et autorisation de paiement

- 12-561-10 Réception finale des travaux de la phase 2 dans le cadre du projet de municipalisation de la voie d'accès Fox Grove, tronçon situé entre le chemin Sainte-Angélique jusqu'au nord du 1558, Fox Grove.
- 12-562-10 Réception finale des travaux de mise en place des services municipaux dans l'ensemble immobilier Sandcastle, phase 9, et le prolongement de la rue de Beauvoir
- 12-563-10 Réception finale des travaux de l'ensemble immobilier situé dans le prolongement de la rue des Oliviers (lots 4 202 221 et 3 504 577)
- 12-564-10 Réception finale des travaux et autorisation du paiement de la retenue de 5 % pour les travaux de réhabilitation des rues Chaline et de Condora

## 7.5 Réception provisoire de travaux et Autorisation de paiement

- 12-565-10 Réception provisoire des travaux de la phase 2 des rues de l'Andalou, de l'Ardennais et du Comtois

49206

- 12-566-10 Réception provisoire des travaux de mise en place des services municipaux dans le cadre du prolongement du réseau d'eau potable sur une partie du chemin Saint-Louis, entre la rue Master et la côte Saint-Charles
- 12-567-10 Réception provisoire des travaux des services municipaux de la phase 2 des rues de la Grande-Allée, du Cocher et de l'Andalou et des places du Postillon et du Carrousel
- 12-568-10 Autorisation de paiement d'honoraires supplémentaires dans le cadre des travaux de construction du chalet au parc Westwood

## 8. Loisirs, culture et communauté

8.1 Conclusion de contrats ou d'ententes

8.2 Demandes de subvention ou octroi d'aide financière

- 12-569-10 Aide financière au Club de Patinage artistique Régional Vaudreuil

8.3 Demandes de soumissions

## 9. Sécurité incendie et sécurité publique

## 10. Ressources humaines

10.1 Contrats, ententes et politiques

- 12-570-10 Conclusion d'un contrat de travail entre les employés de la bibliothèque et la Ville pour les années 2008 à 2013

10.2 Nomination, ouverture de postes, embauche et permanence d'emploi

- 12-571-10 Embauche d'un agent d'inspection (environnement) au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE) (poste régulier, syndiqué)

49207

- 12-572-10      Embauche d'un directeur général
- 12-573-10      Confirmation de la période de prolongation  
d'embauche de la commis au Service du greffe  
(poste contractuel à durée déterminée)
- 12-574-10      Embauche de surveillants polyvalents, principalement  
aux fins de la surveillance des patinoires extérieures,  
saison 2010-2011
- 12-575-10      Confirmation d'embauche au Service des loisirs
- 12-576-10      Attribution de fonctions à la suite de modifications à  
la structure organisationnelle de la Ville, plus  
précisément, au niveau de la direction générale

## 11. Règlements et avis de motion

### 11.1      Règlements

- 12-577-10      Adoption du projet de règlement numéro 841  
modifiant le règlement 775 portant sur les PAE et  
fixation d'une date commune pour la consultation  
exigée eu égard aux règlements numéros 846 et 848

### 11.2      Avis de motion

- 12-578-10      Avis de motion du règlement numéro 847 ayant pour  
objectif de mettre à jour de la réglementation  
municipale
- 12-579-10      Avis de motion du règlement numéro 849 autorisant  
la conclusion la modification de l'entente relative à la  
cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges

### 11.3      Autres sujets

- 12-580-10      Cessation des démarches relativement à l'entrée en  
vigueur du « Règlement numéro 823 décrétant la  
construction d'un troisième condominium rattaché à  
la bibliothèque et au centre communautaire et un  
emprunt de 3 000 000 \$, dont 800 000 \$ au fonds de  
roulement »

12. Dépôt de documents

Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses  
Liste des personnes embauchées  
Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil

13. Période de questions allouée aux membres du conseil

14. Période de questions allouée aux personnes présentes

15. Levée de la séance

12-581-10 Levée de la séance

**2. CERTIFICATS DE CREDITS**

Je, soussignée, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes :

12-544-10	12-550-10	12-557-10	12-573-10
12-546-10	12-555-10	12-568-10	12-574-10
12-548-10	12-556-10	12-569-10	

Le 17 décembre 2010,

\_\_\_\_\_  
Brigitte Bonin, CA, Trésorière  
Directrice générale adjointe, Services administratifs

**3. DEPOT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

**4. ADMINISTRATION, GREFFE ET CONTENTIEUX**

<b>12-538-10</b>	<b>Approbation d'un procès-verbal</b>
------------------	---------------------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la dernière séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2010;

49209

ATTENDU QUE selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal;

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal ci-dessous a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser la greffière de la lecture de ce document;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**4.1 CONCLUSION, PROLONGATION, RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION DE CONTRATS OU DE MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la sous-section 4.1.

**4.2 OPERATIONS IMMOBILIERES**

<b>12-539-10</b>	<b>Acceptation de l'offre d'achat de 9213-1002 Québec inc. concernant une parcelle de terrain du parc situé dans l'ensemble immobilier Fawcett</b>
------------------	--

ATTENDU l'offre d'achat de 9213-1002 Québec inc. à la Ville, en date du 16 novembre 2010, en vue d'acquérir une partie du lot 4 529 538 au cadastre du Québec, située dans le parc de l'ensemble immobilier Fawcett;

ATTENDU QUE tous les biens de la municipalité doivent être aliénés à titre onéreux conformément à l'alinéa 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

49210

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Nathalie Richard

D'accepter l'offre d'achat remise par 9213-1002 Québec inc. pour l'acquisition d'une partie du lot ci-dessus mentionné ayant une superficie totale de 156 mètres carrés, sous réserve des précisions suivantes :

- [1.] le prix au mètre carré est fixé à 53,81 \$, pour un total de 8 394,36 \$ plus les taxes;
- [2.] les honoraires du notaire, les coûts de publication de l'acte de vente au registre foncier ainsi que les frais du permis de lotissement pour l'opération cadastrale sont à la charge exclusive de l'acquéreur. Le choix des professionnels dont les services seront retenus est à la discrétion de ce dernier.

De déposer le produit de la vente au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels conformément à l'article 117.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente à intervenir.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**4.3****AUTRES SUJETS**

<b>12-540-10</b>	<b>Adoption d'une politique de gestion contractuelle</b>
------------------	--

ATTENDU QUE selon l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a diffusé le document de soutien suivant sur son site internet : « Répertoire présentant des exemples de mesures pouvant faire partie de la politique de gestion contractuelle d'un organisme municipal »;

49211

ATTENDU les recommandations de certains juristes et associations dans le domaine municipal relativement au contenu d'une telle politique;

ATTENDU les pratiques actuellement suivies à la Ville;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Michel Lambert

D'adopter la politique de gestion contractuelle jointe en annexe A.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-541-10</b>	<b>Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le MAMROT en raison de l'octroi d'une aide financière pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire dans l'ensemble immobilier Grand-Pré</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 01-011-09 par laquelle une demande de subvention au MAMROT a été déposée dans le cadre des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE des travaux de construction du réseau d'égout sanitaire dans le secteur des rues du Grand-Pré, du Bosquet, de la Pinaie, des Hirondelles, Jolicoeur, du Parc (en partie) et des Quatre-Saisons (en partie) ont été réalisés par la Ville dans le cadre du volet 1.4 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE dans ce contexte, un protocole doit être signé avec le MAMROT;

49212

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'autoriser le maire à signer le protocole d'entente préparé par le MAMROT à la suite de l'octroi d'une subvention dans le cadre du volet 1.4 du PIQM.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-542-10</b>	<b>Accessibilité du sondage relatif à la satisfaction et la perception à l'égard du Service des communications de la Ville</b>
------------------	--

ATTENDU QU' un sondage a été réalisé auprès de la population de Saint-Lazare afin d'évaluer la satisfaction et la perception des citoyens à l'égard des outils de communications;

ATTENDU QUE selon les articles 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un organisme public peut refuser de communiquer une recommandation ou une analyse. Ainsi, une page du rapport ci-dessous serait non accessible;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

De rendre accessible le document intitulé « Évaluation de la satisfaction de la population à l'égard des communications de la ville de Saint-Lazare » présenté par la firme Léger Marketing, en octobre 2010, à la suite d'un sondage commandé par la Ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49213

<b>12-543-10</b>	<b>Désignation d'un représentant auprès du MAMROT aux fins d'une adhésion au SIGAT</b>
------------------	--

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'avoir un représentant pour la signature d'un formulaire d'adhésion au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT);

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière pour certaines municipalités de son territoire mais n'est pas propriétaire de ces données;

ATTENDU QUE les données visées appartiennent aux municipalités;

ATTENDU QUE le partage des données par le système SIGAT serait efficace et utile à l'ensemble des municipalités et à la MRC;

ATTENDU QUE le MAMROT demande d'avoir un seul représentant afin de signer le formulaire d'adhésion pour l'ensemble des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Nathalie Richard

De désigner le directeur général de la MRC, monsieur Guy-Lin Beaudoin, à titre de représentant des municipalités du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la signature des documents relatifs au système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT).

Résolution adoptée à l'unanimité.

49214

<b>12-544-10</b>	<b>Aide financière à l'Équipe d'intervention médicale Saint-Lazare (ÉIMSL) aux fins de contribuer au paiement d'une prime supplémentaire d'assurance</b>
------------------	--

- ATTENDU QUE l'ÉIMSL est un organisme sans but lucratif (OSBL);
- ATTENDU QUE les activités de l'ÉIMSL sont financées principalement par la Ville;
- ATTENDU QUE pour l'année 2010, des changements ont été apportés au niveau de l'assurance responsabilité de l'ÉIMSL ayant ainsi pour effet d'augmenter le montant de la prime;
- ATTENDU l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* permettant d'accorder l'aide financière ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Nathalie Richard

D'autoriser un transfert budgétaire de 1 700 \$ du poste budgétaire numéro 02.460.02.951 au poste budgétaire numéro 02.230.00.970 du fonds général.

D'accorder et de verser à l'ÉIMSL une aide financière de 1 700 \$, soit le montant de l'augmentation de la prime d'assurance dans le contexte relaté ci-dessus.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49215

<b>12-545-10</b>	<b>Autorisation du paiement du décompte progressif numéro 2 dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-417-10 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie Les Constructions Champêtres inc. aux fins de l'exécution de travaux de réaménagement de l'hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la firme Poirier Fontaine, Architectes recommande de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2, au montant de 35 462,69 \$, taxes incluses, pour les travaux ci-dessus, en tenant compte de la retenue de 10 %;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'autoriser le paiement du décompte numéro 2 au montant ci-dessus mentionné à la compagnie Les Constructions Champêtres inc. à même les sommes autorisées par la résolution numéro 09-417-10.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-546-10</b>	<b>Autorisation de paiement d'une facture à être remboursée dans le cadre du programme d'assurance pour les OSBL</b>
------------------	--

ATTENDU le programme mis sur pied par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de permettre à certains organismes sans but lucratif (OSBL) de profiter de primes avantageuses en souscrivant à un contrat d'assurance par l'entremise d'une municipalité;

ATTENDU QUE la Ville a souscrit à ce programme et a offert aux OSBL de son territoire d'y adhérer;

49216

ATTENDU QUE les OSBL « Cyclo-tour », « Cercle des fermières », « Club Agilité Canin de Saint-Lazare » et « Club Optimiste de Saint-Lazare » profitent du programme;

ATTENDU QU' une facture au montant de 841,20 \$ a été acheminée à la Ville par le courtier BFL Canada afin de payer les primes des OSBL précédemment mentionnés;

ATTENDU QUE les montants des primes exigées seront remboursés par les OSBL à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Michel Lambert

D'autoriser le paiement de 841,20 \$, taxe incluse, à BFL Canada à même le poste budgétaire numéro 02.701.20.420 du fonds général.

D'entreprendre les démarches de remboursement auprès des OSBL bénéficiaires.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-547-10</b>	<b>Désignation des personnes responsables de l'application du RCI</b>
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 10-11-24-31 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) tenue le 24 novembre 2010 relativement au contrôle intérimaire en vertu des articles 61.3 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE selon l'article 9 de la résolution ci-dessus mentionnée et l'alinéa 2 de l'article 63 de la LAU, un fonctionnaire de la Ville doit être désigné aux fins de l'application des mesures de contrôle intérimaire dans le cadre du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

49217

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Nathalie Richard

De désigner l'ensemble des employés du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Saint-Lazare, comme spécifié dans le règlement numéro 774 sur les permis et certificats, responsables de l'application des règles prévues à la résolution précédemment mentionnée de la MRC

Résolution adoptée à l'unanimité.

## 5. FINANCES

### 5.1 PAIEMENT DES COMPTES

#### **12-548-10 Paiement des comptes**

Il est proposé par Nathalie Richard  
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'approuver le paiement des comptes suivants :

Journal des déboursés fonds 1, période 11 en date du 30 novembre 2010	1 619 180,94 \$
Liste des comptes fournisseurs, fonds généraux, période 11 en date du 29 novembre 2010	740 845,96 \$
TOTAL	2 360 026,90 \$

Résolution adoptée à l'unanimité.

### 5.2 AUTRES SUJETS

#### **12-549-10 Annulation du solde résiduaire des règlements d'emprunts numéros 780, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798 et 799**

ATTENDU QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe B, selon ce qui y était prévu;

49218

- ATTENDU QU' une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;
- ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ne pouvant être utilisé à d'autres fins;
- ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;
- ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe B pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;
- ATTENDU QUE l'usage du texte ci-dessous est exigé par le MAMROT dans le présent cas;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

Que la Ville modifie les règlements identifiés à l'annexe B par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe B.

Que la Ville informe le MAMROT que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe B ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous la colonne « Paiement comptant » de l'annexe B.

Que la Ville demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe B.

49219

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMROT.

Adoptée à l'unanimité.

<b>12-550-10</b>	<b>Approbation de dépenses à la suite de l'exécution de travaux dont le coût est assuré, en partie, par une subvention du ministère des Transports</b>
------------------	--

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'approuver une dépense nette de 10 567,73 \$ en date du 7 décembre 2010 pour les travaux exécutés conformément aux exigences du ministère des Transports sur le chemin du Fief et sur la rue Pine Ridge, dont la gestion incombe à la Ville, compte tenu d'une subvention de 10 000 \$ accordée à la Ville.

Les pièces justificatives, constituant le dossier de vérification, ont été consignées au dossier numéro 0430-100 (27 218) des archives municipales.

Une copie certifiée conforme de la présente résolution doit accompagner le formulaire « Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier V-321 (2009-10) » et remplace la section 2 de celui-ci.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 DEMANDES DE DEROGATION MINEURE**
- 6.2 DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.1 et 6.2

49220

## 6.3

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES A L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)****12-551-10      Rénovation de la propriété située au 1742, chemin Sainte-Angélique (zone C\*-202)**

ATTENDU QUE le 9 novembre 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la rénovation de la résidence située au 1742, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le propriétaire désire remplacer une fenêtre en façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation du PIIA déposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Nathalie Richard

D'accepter le PIIA présenté pour la propriété ci-dessus mentionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**12-552-10      Affichage au bâtiment commercial « Centre de chiropratique Dr. Lepage » situé au 2010, chemin Sainte-Angélique (zone C\*-188)**

ATTENDU QUE le 9 novembre 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) préparé par Enseignes Luma relativement à l'installation d'une enseigne apposée à plat sur le bâtiment commercial situé au 2010, chemin Sainte-Angélique;

49221

ATTENDU QUE le CCU recommande d'harmoniser les couleurs de l'enseigne proposée avec celles de l'enseigne existante en prévoyant un fond bleu avec un lettrage blanc;

ATTENDU ce qui précède, le CCU recommande l'acceptation du PIIA déposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Gilbert Arsenault

D'entériner la recommandation du CCU et d'accepter le PIIA présenté pour la propriété ci-dessus mentionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-553-10</b>	<b>Réaménagement du stationnement du bâtiment commercial situé au 1576, chemin Sainte-Angélique (zone C*-202)</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le 9 novembre 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) préparé par Richard Schmidt, architecte, relativement au réaménagement du stationnement du bâtiment commercial situé au 1576, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE le CCU recommande :

- [1.] de faciliter la circulation piétonne et l'accès aux locaux en aménageant un trottoir le long du bâtiment et adjacent à l'aire de stationnement;
- [2.] d'aménager un trottoir à partir du bâtiment jusqu'au chemin Sainte-Angélique;
- [3.] de réduire le nombre de cases de stationnement afin que les voitures puissent reculer plus facile-

49222

ment dans un espace moins restreint tout en respectant le nombre minimal de cases requis;

- [4.] si nécessaire, de réduire la largeur des îlots de verdure longeant la rue Daniel afin de libérer plus d'espace pour le stationnement;
- [5.] de prévoir des plantations (arbres et arbustes) dans l'aire gazonnée donnant sur le chemin Sainte-Angélique et dans les îlots longeant la rue Daniel;

ATTENDU ce qui précède, le CCU recommande l'acceptation du PIIA déposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'entériner les recommandations du CCU listée au préambule, à l'exception de celle mentionnée au paragraphe numéro 1, et d'accepter le PIIA présenté pour la propriété ci-dessus mentionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-554-10</b>	<b>Rénovation de la propriété située au 1807, chemin Sainte-Angélique (zone C*-200)</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le 6 décembre 2010, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont étudié un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) préparé par David Smith, architecte, relativement à la rénovation du bâtiment commercial situé au 1807, chemin Sainte-Angélique;

ATTENDU QUE la rénovation consiste à l'insertion d'une fenêtre et d'une porte sur les élévations latérale et arrière;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation du PIIA déposé;

49223

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Nathalie Richard

D'accepter le PIIA présenté pour la propriété ci-dessus mentionnée.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**6.4 PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS A DES  
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU  
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la sous-section 6.4.

**6.5 CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>12-555-10</b>	<b>Conclusion d'un contrat aux fins de l'exécution de travaux d'entretien dans la Pinière</b>
------------------	---

ATTENDU le rapport d'inventaire d'arbres dangereux remis à la Ville par la firme Luc Nadeau, ingénieurs forestiers experts-conseils;

ATTENDU QUE des interventions d'entretien sont nécessaires afin d'assurer la pérennité de la vocation récréo-touristique et environnementale de la Pinière;

ATTENDU QUE les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* autorisent la conclusion du contrat ci-dessous de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

De conclure un contrat de services avec monsieur Gilles Boutin aux fins de l'exécution de travaux de gestion forestière dans la Pinière de Saint-Lazare. Les services de monsieur Boutin seront payés à un taux horaire de 50 \$.

49224

D'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ à même le surplus accumulé affecté aux fins de la réalisation de projets dans la Pinière.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :	Jean-Claude Gauthier Nathalie Richard Gilbert Arsenault Jean-Pierre Giguère
Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :	Brigitte Asselin Michel Lambert

<b>6.6</b>	<b>DEMANDES DE SOUMISSIONS</b>
<b>6.7</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<b>6.8</b>	<b>DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ</b>
<b>6.9</b>	<b>TOPONYMIE</b>

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour les sous-sections 6.6 à 6.9.

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 CONCLUSION DE CONTRATS**

<b>12-556-10</b>	<b>Conclusion d'un contrat aux fins de la réalisation d'une étude préliminaire en prévision des travaux de réhabilitation du chemin Sainte-Élisabeth</b>
------------------	--

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la résolution numéro 08-396-10;

ATTENDU QUE selon le résultat de l'appel d'offres, Groupe ABS inc. a déposé la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 5 869,50 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard  
Appuyé par Gilbert Arsenault

49225

De conclure un contrat de services de laboratoire, au montant de 5 869,50 \$ taxes incluses, avec Groupe ABS inc., aux fins de réaliser une étude préliminaire en prévision des travaux de réhabilitation du chemin Sainte-Élisabeth.

D'autoriser une dépense maximale de 5 900 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.411 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-557-10</b>	<b>Conclusion d'un contrat de services professionnels d'ingénierie aux fins de la préparation des plans, de l'étude environnementale phase 1 et de la demande d'autorisation au ministère dans le cadre de la construction d'un tronçon de piste cyclable sur la montée Saint-Robert, entre la rue de Bonaventure et le chemin Sainte-Angélique</b>
------------------	---

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la résolution numéro 10-480-10;

ATTENDU le résultat de l'analyse des offres reçues par le comité de sélection requis par l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et les villes* en raison de l'obligation d'utiliser un système de pondération et d'évaluation;

ATTENDU QUE la firme Les Consultants SM inc. a obtenu le meilleur pointage final au terme du processus prévu à la *Loi sur les cités et les villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme Les Consultants SM inc. et de retenir son offre se chiffrant à 19 188,75 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels prévus au contrat, notamment :

49226

- [1.] la préparation des documents d'appel d'offres et des plans en prévision des travaux de construction d'un tronçon de piste cyclable sur la montée Saint-Robert entre la rue de Bonaventure et le chemin Sainte-Angélique ;
- [2.] la réalisation de l'étude environnementale, phase 1 ;
- [3.] la préparation et la transmission de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

D'autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ à même le montant de la subvention reçue mais non budgétisée dans le cadre du PMVI.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## 7.2

## DEMANDES DE SOUMISSIONS

<b>12-558-10</b>	<b>Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2011</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville utilise chaque année une importante quantité de pierre concassée afin de réaliser certains projets de voirie;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat pour la fourniture de pierre concassée impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Gilbert Arsenault

49227

De demander des soumissions auprès des entreprises dont les noms sont inscrits à l'annexe C aux fins de la conclusion d'un contrat de fourniture de pierre concassée en 2011.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le jeudi 16 décembre 2010 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-559-10</b>	<b>Demande de soumissions sur invitation pour la conclusion d'un contrat de services relativement au contrôle analytique des eaux potable et usées pour l'année 2011</b>
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services d'une firme afin de procéder au contrôle analytique des eaux potable et usées;

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat de service pour le contrôle analytique impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Nathalie Richard

De demander des soumissions auprès des entreprises dont les noms sont inscrits à l'annexe C aux fins de la conclusion d'un contrat de services relativement au contrôle analytique des eaux potable et usées pour l'année 2011.

49228

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le jeudi 16 décembre 2010 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-560-10</b>	<b>Demande de soumissions sur invitation pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2011</b>
------------------	---

ATTENDU QUE selon les estimations effectuées par les Services techniques, la conclusion d'un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2011 impliquera une dépense de moins de 100 000 \$;

ATTENDU les règles prévues aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* quant à l'adjudication des contrats municipaux;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

De demander des soumissions auprès des entreprises dont les noms sont inscrits à l'annexe C aux fins de la conclusion d'un contrat pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2011.

Sous réserve de l'émission d'un addenda pendant le délai d'appel d'offres, les soumissions devront être déposées avant 10 h le jeudi 16 décembre 2010 pour être ouvertes le même jour à 10 h 5 à l'hôtel de ville.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### 7.3

### ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la sous-section 7.3.

**7.4**

**RECEPTION FINALE DE TRAVAUX ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

<b>12-561-10</b>	<b>Réception finale des travaux de la phase 2 dans le cadre du projet de municipalisation de la voie d'accès Fox Grove, tronçon situé entre le chemin Sainte-Angélique jusqu'au nord du 1558, Fox Grove.</b>
------------------	--

ATTENDU QUE l'inspection définitive de la phase 2 des travaux de municipalisation de la voie d'accès Fox Grove a eu lieu le 28 septembre 2010.

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à la réception finale des travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Brigitte Asselin

De procéder à la réception finale de la phase 2 des travaux de municipalisation de la voie d'accès Fox Grove, plus précisément le tronçon situé entre le chemin Sainte-Angélique jusqu'au nord du 1558, Fox Grove.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à monsieur Yvon Corbeil, représentant de la compagnie 9150-5248 Québec inc. (le promoteur) la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49230

<b>12-562-10</b>	<b>Réception finale des travaux de mise en place des services municipaux dans l'ensemble immobilier Sandcastle, phase 9, et le prolongement de la rue de Beauvoir</b>
------------------	---

ATTENDU QUE les inspections des travaux de mise en place des services municipaux dans l'ensemble immobilier Sandcastle, phase 9, et du prolongement de la rue de Beauvoir ont eu lieu le 28 septembre 2010;

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à la réception finale des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Gilbert Arsenault

De procéder à la réception finale des travaux dans le cadre de la mise en place des services municipaux de l'ensemble immobilier Sandcastle, phase 9, du prolongement de la rue de Beauvoir.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à la compagnie 9150-5248 Québec inc. la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-563-10</b>	<b>Réception finale des travaux de l'ensemble immobilier situé dans le prolongement de la rue des Oliviers (lots 4 202 221 et 3 504 577)</b>
------------------	--

ATTENDU QUE l'inspection définitive des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc de l'ensemble immobilier situé dans le prolongement de la rue des Oliviers, incluant le lot numéro 3 504 577 appartenant au curateur public (ancien lot 485-92), a eu lieu le 28 septembre 2010;

49231

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à la réception finale des travaux;

ATTENDU QUE des démarches sont en cours aux fins de transférer la propriété du lot 3 504 577 à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Gilbert Arsenault

De procéder à la réception finale des travaux de fondation de rue, de drainage, d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les lots précédemment mentionnés.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre aux compagnies Germain Pilon & Fils inc. et 9208-7261 Québec inc., les promoteurs, la garantie bancaire équivalente à 10 % du coût des travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-564-10</b>	<b>Réception finale des travaux et autorisation du paiement de la retenue de 5 % pour les travaux de réhabilitation des rues Chaline et de Condora</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 10-515-09 par laquelle le conseil a conclu un contrat avec la compagnie Pavages D'Amour inc., relativement aux travaux de réhabilitation des rues Chaline et de Condora;

ATTENDU QUE la firme Genivar recommande de procéder au paiement de la retenue de 5 % et des travaux supplémentaires pour un total de 12 744,86 \$, taxes incluses. L'inspection finale a eu lieu le 23 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Brigitte Asselin  
Appuyé par Nathalie Richard

49232

De procéder à la réception finale des travaux de réhabilitation des rues Chaline et de Condora.

D'autoriser le paiement de la retenue de 5 % au montant de 9 749,73 \$, taxes incluses, à la compagnie Pavages D'Amour inc. à même les sommes autorisées par la résolution numéro 10-515-09 et le paiement des travaux supplémentaires au montant de 2 995,13 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.320.00.700 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**7.5****RECEPTION PROVISOIRE DE TRAVAUX ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

<b>12-565-10</b>	<b>Réception provisoire des travaux de la phase 2 des rues de l'Andalou, de l'Ardennais et du Comtois</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le 29 novembre 2010, l'inspection provisoire des travaux de drainage, d'aqueduc et de fondation des rues suivantes a eu lieu :

- [1.] rue de l'Andalou, en partie, (lot : 4 396 884),
- [2.] rue de l'Ardennais (lot : 4 396 882) ;
- [3.] rue du Comtois (lots : 4 396 883 et 4 396 902);

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à la réception provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Gilbert Arsenault

De procéder à la réception provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur les rues précédemment mentionnées.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre aux promoteurs Groupe immobilier CÉPAQ inc. et La Ferme Gérard Martel et Fils inc. (le promoteur) la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux en échange

49233

d'une nouvelle garantie bancaire équivalente à 10 % de ce coût valide jusqu'à la réception définitive des travaux.

D'acquérir à titre gratuit tous les lots mentionnés dans le préambule de la présente résolution. Tous ces lots font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme Belliveau, Sauvé, Roy, notaires, pour préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le promoteur. Les frais des services professionnels du notaire et les coûts de publication au bureau de la publicité des droits sont à la charge exclusive du promoteur.

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de cession à intervenir.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-566-10</b>	<b>Réception provisoire des travaux de mise en place des services municipaux dans le cadre du prolongement du réseau d'eau potable sur une partie du chemin Saint-Louis, entre la rue Master et la côte Saint-Charles</b>
------------------	---

ATTENDU QUE l'inspection des travaux de mise en place des services municipaux dans le cadre du prolongement du réseau d'eau potable sur une partie du chemin Saint-Louis, entre la rue Master et la côte Saint-Charles a eu lieu le 19 novembre 2010;

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Nathalie Richard

De procéder à la réception provisoire des travaux dans le contexte ci-dessus mentionné.

49234

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre à la compagnie Omnipex inc. la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux en échange d'une nouvelle garantie bancaire équivalente à 10 % de ce coût valide jusqu'à la réception finale des travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-567-10</b>	<b>Réception provisoire des travaux des services municipaux de la phase 2 des rues de la Grande-Allée, du Cocher et de l'Andalou et des places du Postillon et du Carrousel</b>
------------------	---

ATTENDU QUE le 22 novembre 2010, l'inspection provisoire des travaux de drainage, d'aqueduc et de fondation des rues suivantes a eu lieu;

- [1.] rue de la Grande-Allée (lots : 4 190 849 et 4 190 850)
- [2.] rue de la Galopade (lot : 4 190 845)
- [3.] place du Postillon (lot : 4 190 846)
- [4.] place du Carrousel (lot : 4 190 847)
- [5.] rue du Cocher (lot : 4 190 848)
- [6.] rue de l'Andalou, en partie (lot : 4 190 844)

ATTENDU QUE la firme CDGU inc. recommande de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Gilbert Arsenault

De procéder à la réception provisoire des travaux de fondation de rue, de drainage et d'aqueduc sur les rues précédemment mentionnées.

D'autoriser le directeur des Services techniques à remettre aux promoteurs 9126-0794 Québec inc. et Gestion Marc Sauvé inc. (les promoteurs) la garantie bancaire équivalente à 100 % du coût des travaux en échange d'une nouvelle

49235

garantie bancaire équivalente à 10 % de ce coût valide jusqu'à la réception définitive des travaux.

D'acquérir à titre gratuit tous les lots mentionnés dans le préambule. Tous ces lots font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

De conclure un contrat de services professionnels avec la firme Belliveau, Sauvé, Roy, notaires, pour préparer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le promoteur. Les frais des services professionnels du notaire et les coûts de publication au bureau de la publicité des droits sont à la charge exclusive des promoteurs.

D'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de cession à intervenir.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-568-10</b>	<b>Autorisation de paiement d'honoraires supplémentaires dans le cadre des travaux de construction du chalet au parc Westwood</b>
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 12-494-07 par laquelle le conseil a conclu un contrat de services professionnels avec la firme Poirier, Fontaine, architectes, aux fins de la préparation de plans et devis puis de la surveillance des travaux de construction du chalet au parc Westwood;

ATTENDU QUE l'attente de la confirmation, par le Gouvernement du Québec, du versement d'une subvention dans le cadre du présent projet a eu pour effet de prolonger les travaux durant la période hivernale;

ATTENDU QUE la firme Poirier, Fontaine, architectes, a déposé une demande d'honoraires supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard  
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

49236

D'accepter la demande d'honoraires supplémentaires de services professionnels d'architecture en raison des circonstances exceptionnelles ci-dessus.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 4 153,80 \$, taxes incluses, à la firme Poirier, Fontaine, architectes à même le surplus accumulé au 31 décembre 2009.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## 8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTE

### 8.1 CONCLUSION DE CONTRATS OU D'ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la sous-section 8.1.

### 8.2 DEMANDES DE SUBVENTION OU OCTROI D'AIDE FINANCIERE

<b>12-569-10</b>	<b>Aide financière au Club de Patinage artistique Régional Vaudreuil</b>
------------------	--

ATTENDU QUE l'organisme du Club de Patinage artistique Régional Vaudreuil respecte les conditions énoncées à la politique d'intervention en loisir;

ATTENDU QUE la Ville, lors de l'adoption du budget 2010, était en accord avec la demande présentée par cet organisme;

ATTENDU QUE les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* autorisent la Ville à accorder l'aide financière ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Nathalie Richard

D'accorder une aide financière de 1 625 \$ au Club de Patinage artistique Régional Vaudreuil.

49237

D'autoriser le paiement du montant ci-dessus à même le poste budgétaire numéro 02.701.92.970 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **8.3 DEMANDES DE SOUMISSIONS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la sous-section 8.3.

### **9. SECURITE INCENDIE ET SECURITE PUBLIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

### **10. RESSOURCES HUMAINES**

#### **10.1 CONTRATS, ENTENTES ET POLITIQUES**

<b>12-570-10</b>	<b>Conclusion d'un contrat de travail entre les employés de la bibliothèque et la Ville pour les années 2008 à 2013</b>
------------------	---

ATTENDU QUE la convention collective des employés de la bibliothèque est échuë depuis le 31 décembre 2007;

ATTENDU QU' à la suite des négociations tenues entre les porte-parole de l'employeur et des salariés membres du syndicat, un accord de principe est intervenu;

ATTENDU les recommandations de la coordonatrice des ressources humaines et du bibliothécaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Gilbert Arsenault

De ratifier le texte de la convention collective fixant les conditions de travail des salariés de la bibliothèque.

49238

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le texte de la convention, version du 7 décembre 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**10.2 NOMINATION, OUVERTURE DE POSTES, EM-  
BAUCHE ET PERMANENCE D'EMPLOI**

<b>12-571-10</b>	<b>Embauche d'un agent d'inspection (environnement) au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE) (poste régulier, syndiqué)</b>
------------------	--

ATTENDU le départ définitif de l'employée qui occupait le poste d'agent d'inspection (environnement);

ATTENDU QUE ce poste vacant doit être comblé;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage interne;

ATTENDU les démarches de recrutement externes entreprises et la recommandation de la directrice adjointe et de la chargée de projets (environnement) du SUE;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'embaucher monsieur Luc Poirier à titre d'agent d'inspection (environnement) au SUE à compter du 8 décembre 2010. Aux fins du calcul de l'ancienneté au sens de la convention collective, la date d'embauche correspond au premier jour effectivement travaillé.

Les conditions de travail de monsieur Poirier sont celles prévues à la convention collective des employés cols blancs. L'échelon numéro 1 de la classe 3 du tableau de l'annexe C est celui fixé pour le salaire.

49239

La dépense et le paiement du salaire ont déjà été autorisés par la résolution numéro 01-030-10 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-572-10</b>	<b>Embauche d'un directeur général</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution 09-420-10 laquelle autorise la conclusion d'un contrat de services avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) aux fins de recruter un directeur général;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation du maire à la suite des entrevues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Nathalie Richard

D'embaucher monsieur François Vaillancourt à titre de directeur général de la Ville à compter du 4 janvier 2011.

Les conditions de travail de monsieur Vaillancourt sont celles prévues au contrat de travail négocié et conservé au dossier numéro 0310 (27 927) des archives municipales.

D'autoriser le maire à signer le contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité.

49240

<b>12-573-10</b>	<b>Confirmation de la période de prolongation d'embauche de la commis au Service du greffe (poste contractuel à durée déterminée)</b>
------------------	---

ATTENDU QUE les opérations de saisie de plans dans le logiciel de traitement des archives à la suite du déménagement des Services techniques et de déclasserment de certains dossiers de ce même service ne sont pas complétées en raison de la charge de travail en cause, non prévue en début d'année 2010;

ATTENDU le pouvoir délégué à la directrice générale par le règlement numéro 834 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Brigitte Asselin

De confirmer l'embauche et la prolongation du contrat de travail de madame Nathalie Turcotte au Service du greffe pour les motifs ci-dessus mentionnés pour une durée maximale de 90 heures à compter du 29 novembre 2010.

Les conditions de travail de madame Turcotte sont celles prévues à la résolution numéro 01-015-10.

D'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ à même le poste budgétaire numéros 02.130.00.149 du fonds général.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-574-10</b>	<b>Embauche de surveillants polyvalents, principalement aux fins de la surveillance des patinoires extérieures, saison 2010-2011</b>
------------------	--

ATTENDU QU' il est nécessaire d'embaucher des surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2010-2011;

49241

ATTENDU les recommandations de la directrice intérimaire du Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Jean-Claude Gauthier

D'embaucher les personnes suivantes à titre de surveillants polyvalents dont l'affectation principale sera la surveillance des patinoires extérieures. Le contrat de travail commence le 8 décembre 2010 pour une durée indéterminée :

- [1.] Nathalie Bouchard
- [2.] Jurgen Dudenhoff
- [3.] Justin Hannon
- [4.] Erik Kocsis
- [5.] Francis Lalonde
- [6.] Frédérick Lanthier
- [7.] Vanessa Ménard
- [8.] Marielle Morin
- [9.] Daniel Walsh
- [10.] Patrick Walsh

Les conditions de travail des personnes ci-dessus sont celles prévues aux lois québécoises portant sur le sujet, sauf le salaire. Celui-ci est de 11,50 \$ sur une base horaire à laquelle une prime de 1,50 \$ s'applique aux conditions prévues à la résolution numéro 10-429-03.

D'autoriser la dépense et le paiement d'un montant maximal de 4 000 \$ à même le poste budgétaire numéro 02.701.30.149 du fonds général pour la période se terminant le 31 décembre 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-575-10</b>	<b>Confirmation d'embauche au Service des loisirs</b>
------------------	---

ATTENDU QU' il est parfois nécessaire de remplacer des surveillants attirés au complexe sportif, au centre communautaire ou dans les écoles en raison de leur non disponibilité;

49242

ATTENDU les recommandations de la directrice intérimaire du Service des loisirs;

ATTENDU le pouvoir délégué à la directrice générale par le règlement numéro 834 afin d'embaucher des employés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Nathalie Richard  
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

De confirmer l'embauche de Justin Hannon à titre de « surveillant polyvalent » pour une période indéterminée à compter du 27 novembre 2010.

Les conditions de travail de monsieur Hannon sont celles prévues aux lois québécoises portant sur le sujet sauf le salaire. Celui-ci est de 11,50 \$ sur une base horaire à laquelle une prime de 1,50 \$ s'applique aux conditions prévues à la résolution numéro 10-429-03.

La dépense et le paiement de la rémunération de la personne embauchée sont déjà autorisés par la résolution numéro 01-030-10 portant sur les dépenses incompressibles.

Résolution adoptée à l'unanimité.

<b>12-576-10</b>	<b>Attribution de fonctions à la suite de modifications à la structure organisationnelle de la Ville, plus précisément, au niveau de la direction générale</b>
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-419-10 par laquelle le conseil confie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) la révision de la structure organisationnelle de la Ville;

ATTENDU QUE selon les conclusions communiquées au conseil par cette firme, la fonction d'adjoint au directeur général n'est pas requise dans notre organisation;

ATTENDU QUE selon les contrats de travail des personnes visées par cette conclusion de RCGT, en cas d'abolition de poste, les titulai-

49243

res de la fonction abolie doivent être placés dans toute autre fonction cadre, sans perte ou baisse de rémunération;

ATTENDU QUE les personnes visées ont été informées de cette situation par la directrice générale et ont accepté leurs nouvelles désignations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Claude Gauthier  
Appuyé par Jean-Pierre Giguère

De retirer les fonctions d'adjoint au directeur général dans l'organisation de la Ville.

De confirmer :

- [1.] l'attribution de la fonction de « directeur des Travaux publics » à monsieur Claude La Rue;
- [2.] l'attribution de la fonction de « directrice des finances et trésorière » à madame Brigitte Bonin.

Les attributions ci-dessus et les nouvelles désignations qui s'ensuivent sont effectives le 8 décembre 2010.

Sous réserve de ne subir aucune perte ou baisse de rémunération, les conditions de travail de madame Bonin et de monsieur La Rue sont celles prévues à l'entente intervenue entre la Ville et ses employés cadres le 19 octobre 2004.

Résolution adoptée à l'unanimité.

**11. REGLEMENTS ET AVIS DE MOTION****11.1 REGLEMENTS**

<b>12-577-10</b>	<b>Adoption du projet de règlement numéro 841 modifiant le règlement 775 portant sur les PAE et fixation d'une date commune pour la consultation exigée eu égard aux règlements numéros 846 et 848</b>
------------------	--

- ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 775;
- ATTENDU QU' un projet de règlement doit d'abord être adopté, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de doit être tenue conformément à l'article 126 de la LAU;
- ATTENDU QUE les consultations publiques requises pour les projets de règlements numéros 841, 846 et 848 devraient être tenues au même moment compte tenu des points en commun à être abordés. De plus, la compréhension des enjeux et des objectifs poursuivis serait facilitée;
- ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;
- ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Membre du conseil	Déclaration de lecture	Renonciation à la lecture
Jean-Pierre Giguère	✓	✓
Nathalie Richard	✓	✓
Brigitte Asselin	✓	✓
Michel Lambert	✓	✓
Gilbert Arsenault	✓	✓
Jean-Claude Gauthier	✓	✓
Pierre Kary	✓	✓

49245

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSEQUENCE :

Il est proposé par Gilbert Arsenault  
Appuyé par Nathalie Richard

D'adopter le projet de règlement numéro 841 dont le texte est joint en annexe D.

De fixer au jeudi 13 janvier 2011 la consultation publique exigée par la LAU pour les projets de règlement numéros 841, 846 et 848, et ce malgré l'annonce faite par les résolutions numéros 11-533-10 et 11-534-10.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## 11.2

## AVIS DE MOTION

<b>12-578-10</b>	<b>Avis de motion du règlement numéro 847 ayant pour objectif de mettre à jour de la réglementation municipale</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Pierre Kary, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement omnibus ayant principalement pour objet l'abrogation de règlements désuets et la modification de certains autres règlements.

<b>12-579-10</b>	<b>Avis de motion du règlement numéro 849 autorisant la conclusion la modification de l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges</b>
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Pierre Kary, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

## 11.3

## AUTRES SUJETS

<b>12-580-10</b>	<b>Cessation des démarches relativement à l'entrée en vigueur du « Règlement numéro 823 décrétant la construction d'un troisième condominium rattaché à la bibliothèque et au centre communautaire et un emprunt de 3 000 000 \$, dont 800 000 \$ au fonds de roulement »</b>
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-483-09 relative à l'adoption du règlement numéro 823 décrétant la construction d'un troisième condominium rattaché à la bibliothèque et au centre communautaire et un emprunt de 3 000 000 \$, dont 800 000 \$ au fonds de roulement »;

ATTENDU QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter. Toutefois, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) refuse d'approuver celui-ci;

ATTENDU QUE l'approbation par le MAMROT est nécessaire à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le conseil ne souhaite pas poursuivre le projet de construction d'un troisième condominium rattaché à la bibliothèque et au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Nathalie Richard

De cesser toute démarche auprès du MAMROT aux fins de l'entrée en vigueur du règlement numéro 823.

De libérer le montant de 800 000 \$ au fonds de roulement.

49247

De transmettre une copie de la présente résolution au MAMROT.

Résolution adoptée à la majorité à la suite d'un vote dont le résultat est :

Membres du conseil en faveur de l'adoption de la résolution :	Jean-Claude Gauthier Nathalie Richard Gilbert Arsenault Jean-Pierre Giguère
Membre du conseil contre l'adoption de la résolution :	Brigitte Asselin Michel Lambert

## 12. DEPOT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

### **Rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses**

Le rapport des directeurs sur les autorisations de dépenses en date du 29 novembre 2010 dont le texte est joint en annexe E.

### **Liste des personnes embauchées**

La liste des personnes embauchées conformément au règlement numéro 834 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, dont copie est jointe en annexe F.

### **Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil**

La déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le maire Pierre Kary, de madame la conseillère Nathalie Richard et de messieurs les conseillers Michel Lambert, Gilbert Arsenault et Jean-Claude Gauthier conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* dont copies sont jointes en liasse en annexe G.

## 13. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX MEMBRES DU CONSEIL

La période de questions commence à 21 h 10 et se termine à 21 h 11.

**14. PERIODE DE QUESTIONS ALLOUEE AUX PERSONNES PRESENTES**

La période de questions commence à 21 h 11 et se termine à 21 h 16.

Le nombre de personnes présentes est de quinze (15).

**15. LEVEE DE LA SEANCE**

<b>12-581-10</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par Jean-Pierre Giguère  
Appuyé par Gilbert Arsenault

De lever la présente séance. Il est 21 h 16.

Résolution adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Pierre Kary  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nathaly Rayneault, avocate — MPA, LLM  
Greffière et coordonnatrice des ressources humaines

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100 (27 883)*